5

LES

SCANDALES DU PARTI LIBERAL

DOUZE SCANDALES

1896-1900

Les Scandales du Parti Liberal.

DOUZE SCANDALES.

1896-1900

Scandales

L'administration libérale se proclame pure de tout scandale.

Les amis de Sir W. Laurier et les plats courtisans de M. Tarte s'écrient en vrais pharisiens :

" Heureusement que nous sommes honnêtes."

Le moment est venu de déchirer ce voile qui cache les iniquités les plus révoltantes.

Jamais gouvernement plus pourri que celui qui siège à Ottawa n'administra les affaires du pays.

Le trésor public est au pillage dans l'intérêt des favoris ; on a supprimé le système des adjudications publiques pour pouvoir plus facilement spéculer sur les contrats.

C'est la honte et la ruine.

Pour donner une idée de ce qui se fait à Ottawa sous le régime de ce bon M. Laurier, nous avons choisi au hasard DOUZE des transactions les plus scandaleuses dont l'histoire est palpable et notoire.

Voici douze scandales qui donnent un échantillon convenable de l'œuvre des honnêtes gens:

I

Le scandale du Drummond

Le projet du prolongement du chemin de fer de l'Intercolonial jusqu'à Montréal était à l'étude longtemps avant l'arrivée au du parti libéral, en 1896.

Cependant le rendement de la ligne était trop incertain et variable pour que le gouvernement voulût encourir des dépenses nouvelles dont le produit était problématique.

Ceci explique pourquoi les conservateurs n'avaient pas agi à l'aveugle.

L'idée admise jusqu'alors, la seule rationnelle d'ailleurs, était de prolonger l'Intercolonial en construisant le chemin de fer de la rive sud de Lévis à Sorel, réclamé par la population des comtés de Lotbinière, Nicolet, Yamaska, Richelieu et en touchant à Sorel pour utiliser le Montréal et Sorel.

C'était le plan logique, le plan qui venait à tous les esprits droits ; il ne devait pas convenir à nos gouvernements libéraux.

Tout à coup, au commencement de 1897, le bruit commença à courir que le gouvernement négociait avec la Compagnie du

chemin de fer du comté de Drummond pour l'achat de cette ligne, en vue de prolonger l'Intercolonial jusqu'à Montréal.

En même temps, l'honorable M. Tarte achetait pour ses fils la *Patrie* de Montréal et l'on disait publiquement, ce qui a d'ailleurs été prouvé devant la commission d'enquête, que M. J. N. Greenshields, président du chemin de fer du Drummond, avait fourni des fonds pour l'achat.

Le 25 mars 1897 le Parlement se réunissait et le discours du trône annonçait que des mesures avaient été prises pour prolonger l'Intercolonial jusqu'à Montréal.

En effet, le 23 mars, deux jours avant la rentrée des chambres, sans consulter les représentants du peuple et frauduleusement, en violation de leurs privilèges, le gouvernement avait acheté à M. Greenshields, le bailleur de fonds de la *Patrie*, son chemin de fer en vertu d'un bail de 99 ans.

Vous suivez la gradation des scandales

Quel était donc cet arrangement gouvernemental que l'on tenait tant à cacher aux représentants du peuple?

Pour ne pas obscurcir l'opération, nous nous en tiendrons à ce qui a trait à la transaction financière, sans discuter sa valeur au point de vue administratif.

Nous voulons surtout montrer comment on jongle avec l'argent du peuple à Ottawa.

Le gouvernement achetait virtuellement la ligne du comté de Drummond et en louant les sections du Grand Tronc allant de Ste-Rosalie à St-Lambert, le droit de passage sur le pont Victoria et celui de garage à la station Bonaventure il composait un réseau hybride ayant à concourir avec le Grand Tronc au sein de son propre district.

Mais suivons l'affaire du Drummond.

Le gouvernement devait payer $64,000 pendant 99 ans pour le loyer annuel de la ligne du Drummond.

M. W. Fitzgerald, inspecteur des assurances du gouvernement a déposé que ce loyer équivalait à un achat comptant de $2,091,541, M. Schreiber, ingénieur en chef du gouvernement a déposé devant l'enquête, que la ligne entière pouvait être construite pour $1,535,000.

Ceci, en admettant le chemin de fer construit rigoureusement suivant les spécifications.

Mais la compagnie du Drummond avait déjà reçu pour la construction à diverses reprises, sous forme de subsides des gouvernements fédéraux, locaux et municipaux une somme de $650,356.00.

C'est-à-dire que la ligne achevée, prête à être livrée au gouvernement, coûtait de déboursés à la compagnie $884,644.

Par conséquent, si l'opération préparée par M. Tarte réussissait, MM. Greenshields et associés auraient empoché une somme de $1,209,548,

C'était un joli denier pour avoir dans le bon temps prêté son chèque aux Tarte dans le besoin.

Malheureusement pour ces messieurs, le sénat trouva que c'était payer trop cher les faveurs ministérielles.

En 1897 il rejeta le bill autorisant la location de 99 ans.

L'année 1898 fut marquée par une enquête parlementaire sur la transaction, où furent révélés tout au long les incidents de l'achat de la *Patrie* et où l'honorable M. Tarte dut avouer qu'il avait menti à la chambre en dénaturant les faits relatifs à l'avance de fonds de M. Greenshields pour la *Patrie*.

M. Tarte avait dit à la chambre que l'argent fourni par Greenshields provenait de la caisse du parti libéral dont il était trésorier. Il dut rectifier et dire que l'argent de M. Greenshields était son argent propre ; c'est-à-dire celui du Drummond.

En somme, il a fourni trois versions de cette opération et nous donnons ici les trois versions côte à côte afin qu'on puisse se rendre compte de la valeur des asser-

tions de M. Tarte et de ses déclarations les plus solennelles :

Version Tarte en Chambre, 1897.

"Je me suis arrangé avec M. Greenshields, qui est mon avocat dans beaucoup d'autres causes, pour qu'il achète la *Patrie* en qualité d'avocat du parti. On parle d'un chèque qu'aurait donné M. Greenshields. Il n'y a pas de secret là-dedans, M. GREENSHIELDS AVAIT UN CHÈQUE ENTRE LES MAINS, ÇA N'ÉTAIT PAS DE SON ARGENT, MAIS DE L'ARGENT DU PARTI, ET IL A PAYÉ CE CHÈQUE. Faites une enquête et tout cela sera prouvé." (*Débats* 1897, p. 4611.)

Version Tarte devant le comité.

"Je suis descendu à Montréal et étant allé au bureau de M. Greenshields pour m'enquérir de ce qu'il avait fait, nous allâmes ensemble chez M. Beaugrand. Nous tombâmes d'accord quant aux conditions d'achat et je crois qu'il était quatre heures quand l'affaire fut conclue. Le parlement siégeait et j'étais anxieux de retourner à Ottawa le même soir. Comme mes fils n'avaient pas en mains un chèque accepté et comme je craignais que M. Beaugrand, qui ne connaissait pas mes fils, ne refusât leur chèque non-accepté, M. Greenshields, avocat bien connu à Montréal, DONNA LE SIEN. Je lui dis que je lui donnerais de suite $5,000 et que mes fils couvriraient le chèque pour la balance le lendemain. JE LUI DONNAI $5,000 IMMEDIATEMENT avant de partir pour Ottawa et IL REÇUT LA BALANCE LE LENDEMAIN, partie au moyen d'un chèque sur la Banque d'Hochelaga ou la Banque Nationale, je ne me rappelle plus laquelle, et la balance en argent de mon fils." (*Enquête Drummond*, p. 115.)

Version de M. Greenshields.

"Vers cinq heures de l'après-midi les parties sont tombées d'accord sur le prix. Les livres furent rapportés et le frère de M. Beaugrand, secrétaire de la compagnie, arriva et le transport des actions fut effectué. Il fallait, avant que le transport fut complété, payer $20,000. Comme à cette heure, les banques étaient fermées, M. Tarte me demanda de donner mon chèque, au lieu de celui de son fils, disant : "M. Beaugrand pourrait refuser le chèque de mon fils et je ne puis le faire accepter de suite ; je verrai à ce que votre chèque soit couvert demain matin." JE DONNAI MON CHÈQUE POUR $20,000 PAYABLE À LA BANQUE DU COMMERCE ET IL FUT COUVERT PARTIE LE MÊME JOUR ET PARTIE LE LENDEMAIN MATIN." (*Enquête Drummond*, p. 27.

On négociait l'achat du chemin de fer du Drummond pour le gouvernement. M. Greenshields était président de la compagnie et le principal intéressé dans la compagnie.

En même temps on négociait l'achat de *La Patrie* par la famille Tarte.

En chambre, M. Tarte affirme, sur sa parole de député et de ministre, que M. Greenshields avait entre les mains un chèque de $20,000 **DE L'ARGENT DU PARTI ET QU'IL A PAYE CE CHÈQUE.**

"Faites une enquête, s'écrie-t-il, et tout cela sera prouvé."

L'enquête se fait : M. Tarte jure, non pas que M. Greenshields avait entre ses mains un chèque représentant de l'argent du parti qu'il paya lui-même, mais son chèque personnel qui fut couvert par de l'argent de M. Tarte et de ses fils.

Quand M. Tarte a-t-il dit la vérité ?

D'où vient le capital qui a permis à la famille Tarte d'acquérir *La Patrie* ?

Enfin, à la session de 1899, le gouvernement voyant que le sénat était bien décidé à ne pas laisser passer l'achat dans ces conditions consentit à rogner un peu le bénéfice de M. Greenshields.

Au lieu d'acheter le Drummond par location, moyennant $2,094,192, M. Blair propose de payer $1,600,000 une fois pour toute.

C'était une diminution de $500,000, un demi-million sauvé au pays.

Fallait-il accepter ou refuser ? Le sénat a jugé qu'il était plus sage, le gouvernement ayant déjà fait de nombreuses dépenses pour le prolongement, d'accepter le fait accompli, avec la satisfaction du devoir accompli.

Le bill a passé et le paiement vient de se faire, avec le résultat suivant en chiffres ronds :

La ligne a coûté	$1,585,000
La compagnie a perçu en subsides	650,000
La compagnie a déboursé..........	835,000
La compagnie reçoit............	1,600,000
Le bénéfice net de M. Greenshields et de ses associés est de	715,000

Voilà dans des grandes lignes les beautés du scandale du Drummond.

M. Greenshields, en temps utile a prêté $20,000 pour acheter *La Patrie* en faveur de la famille Tarte.

Deux ans après, M. Tarte lui fait faire une opération par laquelle il empoche $700,000 du trésor public.

Maintenant, à un autre.

II

Les Scandales du Yukon.

On se rappelle encore l'émotion causée par tout le pays par la découverte de l'or dans la partie septentrionale du territoire canadien.

Ce fut d'abord comme un de ces contes fantastiques dont l'enfance a été bercée, de ces contes de fée comme on en débite au jeune âge.

L'or se remuait à la pelle, dans les affluents du Yukon, dans le Klondike et le premier miséreux après un hiver passé là-bas et quelques travaux d'été, revenait, disait-on, à la civilisation les poches remplies de pépites gigantesques, les valises bourrées de poudre toute puissante.

Tout le monde se précipita vers les champs d'or et bientôt il se produisit dans cette région un mouvement d'émigration tel que le gouvernement sentit le besoin d'envoyer un personnel pour assurer l'ordre et le respect de la loi.

L'honorable M. Sifton, ministre de l'Intérieur dans le département duquel se trouvait placé ce nouveau territoire prit la haute main administrative.

Tout ce qui put se raccoler dans les corridors d'Ottawa, de déchets et de rebuts, de nonvaleurs et de tarés fut expédié pour représenter le gouvernement là-bas.

C'étaient bien les hommes qui convenaient pour la besogne assignée qui était de vivre en pays conquis et de partager avec les amis du gouvernement.

Toute cette bande en arrivant commença à se tailler la portion large.

Les mineurs furent volés, l'Etat fut volé, tout le monde fut volé.

En un an, voici les faits qui ont été mis au jour et rendus publics.

Ils ont été dénoncés en parlement ; un député a proféré ces accusations en mettant le gouvernement au défi de les relever, en exposant son siège en jeu s'il était incapable d'en faire la preuve.

Le gouvernement a été trop lâche pour accepter le défi.

Voici ce qui a été prouvé par des affidavits, par des personnes dignes de foi, par des rapports d'une authenticité incontestable :

Que le gouvernement du Canada avait designé M. Nowood, un ancien pêcheur de baleines, et M. McGregor, un ancien baleinier, pour inspecter les placers et faire rapport à leur sujet au commissaire des mines d'or, dans le but surtout de surveiller la perception des droits régaliens et de régler les différends, et qu'ils étaient tous deux incompétents à exercer comme il faut les susdites fonctions.

Que le gouvernement du Canada a, sur la recommandation de l'honorable Clifford Sifton, nommé certains fonctionnaires incapables, incompétents et corrompus à des emplois qui demandent de l'expérience, des connaissances techniques et un caractère intègre.

Que l'honorable Clifford Sifton, le ministre de l'Intérieur s'est rendu coupable de favoritisme et de partialité dans l'administration des lois et des règlements applicables au district du Yukon dans les Territoires du Nord-Ouest.

Que l'honorable Clifford Sifton, en contravention de la loi, a donné à M. Philp un permis signé de lui, que Philp a offert de vendre pour une forte somme d'argent.

Que le ministre de l'Intérieur, l'honorable Clifford Sifton, a formellement approuvé que M. Wade possédât des terres fédérales ou des "claims" dans le dit district du Yukon et y devint financièrement intéressé, et que le dit Wade a, avec l'assentiment et approbation formels du dit ministre, tenu de telles propriétés.

Que, dans la ville de Dawson, contenant, d'après une estimation modérée, une population d'environ 25,000 âmes, il n'y avait pas, au 1er avril 1899, un seul chemin, pont ou égoût, rien qui pût, en aucune manière, être classé dans la catégorie des travaux publics. A Dawson City, il n'y avait ni pavage, ni route, ni drain, ni fossé, ni ap-

provisionnement d'eau, ni éclairage, et la question de l'enlèvement des déchets avait été jusqu'à cette date, laissée à la responsabilité individuelle de chacun. De cet état de choses a résulté une épidémie de fièvre typhoïde, en 1896.

Que le favoritisme officiel et la partialité se sont manifestés dans le district du Yukon en faveur de la "North American Trading Company" de Chicago et Seattle.

Qu'il est devenu nécessaire de faire des requêtes au ministre de l'Intérieur et d'exercer une influence politique pour obtenir que l'on respectât les permis émis en vertu de la loi, et qu'un avocat libéral a pu exiger une forte somme pour procurer aux requérants les bons offices du ministre en conséquence de la conduite irrégulière et illégale tenue sur son administration.

Que les règlements n'ont pas été régulièrement mis en vigueur, mais que certains d'entre eux (notamment ceux qui se rapportent aux droits régaliens sur les mines et les claims miniers) ont été violés avec la permission du major Walsh, lequel a permis de délimiter et d'enregistrer certains claims de 500 pieds de longueur au lieu de 250 pieds de longueur, tels que prescrit par les règlements.

Que le major Walsh a illégalement exempté des individus des exigences de la loi et des règlements concernant le paiement des droits régaliens.

Que l'avocat de la Couronne, F. C. Wade, a refusé d'agir pour faire appliquer les lois, ordonnances et règlements des Territoires du Nord-Ouest.

Que M. Wade a activement pratiqué sa profession d'homme de loi dans le district tout en exerçant les charges officielles susdites et a comparu devant la cour du district, le commissaire de l'or et autres fonctionnaires, comme l'avocat payé de particuliers, ayant des questions d'affaires à débattre avec les divers départments du gouvernement.

Que le conseiller en loi du commissaire de l'or a accepté des arrhes et des honoraires de la part de particuliers se disputant des claims devant le commissaire.

Que l'agent intérimaire des terres fédérales, le greffier de la cour, l'avocat de la Couronne ont accepté des arrhes, des honoraires ou des rémunérations pour obtenir ou faire obtenir ou pour essayer ou promettre d'obtenir des concessions ou titre de possession de terres fédérales et de claims miniers.

Qu'un fonctionnaire du gouvernement s'est rendu coupable de chantage auprès de personnes s'occupant de la vente des boissons enivrantes et tenant des salles de jeu.

Que M. Wade, tout en s'occupant de la position de registrateur des terres, de greffier de la cour et d'avocat de la Couronne, était financièrement et personnellement intéressé à la vente des terrains connus sous le nom de terrains riverains.

Que des fonctionnaires ont agi d'une manière blâmable en acceptant et convenant d'accepter, directement ou indirectement, des offres, propositions, cadeaux promesses, compensations et considérations pour leur aide et influence dans l'exécution de leur fonctions, et en procurant des concessions minières, intérêts miniers et terrains, et des renseignements puisés dans les bureaux publics et dans les archives publiques.

Que des fonctionnaires se sont conduits d'une manière blâmable en acceptant ou recevant, directement ou indirectement, des présents, compensations et considérations pour aider et favoriser certains individus dans leur transactions avec le gouvernement.

Que des fonctionnaires au service du gouvernement canadien dans le district du Yukon se sont rendus coupables de fraudes et d'abus de confiance dans l'exécution de leurs fonctions.

Que le système de "Porte dérobée" a été largement pratiqué au bureau de poste.

Qu'un système de corruption était devenu nécessaire pour obtenir des services des fonctionnaires.

Que des fonctionnaires ont fait un usage indu de renseignements acquis dans l'exercice de leurs fonctions.

Qu'un individu ami de la clique avait réussi à faire enregistrer dans une évaluation de $10,000, un vaisseau d'une valeur marchande de $60,000 et ce, au su de tous, et en graissant la patte de l'employé de la clique qui était d'ailleurs un ancien fonctionnaire chassé du service mais remis en place au fin fond du Nord-Ouest pour faire les sales besognes de la bande de M. Sifton.

Etc., etc.

Voilà quelques-uns des faits scandaleux dont toutes les preuves ont été données devant la Chambre et dont pas un seul n'a pu être démoli par aucune preuve contraire.

Il n'est pas un individu qui ait des parents ou des amis au Yukon et qui ne soit à même de corroborer toutes ces accusations.

Le gouvernement est volé et le public est volé. Le fait est admis.

L'opposition conservatrice, par la voix de Sir Chs. Hibbert Tupper, qui avait

réuni tous les éléments de cette preuve écrasante, a demandé à la Chambre d'ordonner une enquête sur ces faits pour en assurer la repression.

Sir Chs. Tupper demandait que trois juges fussent choisis pour que personne ne pût mettre en doute la décision à laquelle ils arriveraient.

Le gouvernement devait avoir le choix de ces juges dans toute la magistrature où il compte sûrement des amis bien dévoués.

Le gouvernement a eu peur de laisser la justice mettre son nez dans ces affaires-là.

Le gouvernement libéral de M. Laurier s'est souvenu de ce qui est advenu du gouvernement libéral de M. Mercier quand les juges ont eu flairé la cuisine de la Baie des Chaleurs.

La cuisine du Klondike ne valait pas ieux .

Le gouvernement a demandé à sa majorité d'avachis de tenir les juges à l'écart de ses tripotages et de leur défendre de se mêler de ce qui se fricotait dans le Yukon.

Et la majorité docile a écarté les juges.

Trois députés libéraux seulement : MM. Oliver, Richardson et McInnes, trois députés de l'Ouest, ont osé protester contre les infamies de l'hon. M. Sifton.

Tous les autres, au nombre de 82, ont courbé la tête et bu la honte.

Il le fallait bien, sur les 82, il y en avait cinquante au moins qui tenaient dans leur poche des certificats de claims, des permis de dragage, des loyers de rivière ou des licences de coupe de bois distribués avant le vote par le ministère de l'Intérieur.

Mais ce n'est pas tout le scandale.

M. Sifton a voulu ajouter le grotesque à l'ignoble.

Il a fait rejeter l'enquête par la magistrature.

Il a eu peur de l'hermine.

Mais il a imposé une enquête administrative.

Qui a-t-il choisi pour faire cette enquête ?

Il a pris un de ses employés.

Il a choisi un de ses parents.

Il a désigné M. Ogilvie.

M. Ogilvie est maintenant commissaire du gouvernement au Yukon ; c'est un bon libéral : c'est un employé de M. Sifton et c'est son parent.

Et on vous demande d'avoir confiance dans la décision, dans le jugement d'un conseil d'enquête de ce genre.

C'est de la farce.

Nous n'y croyons pas et, connaissant M. Sifton nous n'avons aucune confiance dans l'homme de son choix, M. Ogilvie.

Ce sont là les grandes lignes des scandales du Yukon.

Nous passons sous silence la tentative d'extorsion qui s'appelle le coup du Yukon, l'affaire Mann et McKenzie qui a été étouffée par le sénat, et dont nous parlons au long dans la brochure No 2.

III

Le scandale Bate

MM. Bate & Cie font à Ottawa un important commerce d'épiceries.

Mais ce sont surtout de fervents libéraux.

Ils ont avancé au parti libéral, lorsqu'il était dans l'opposition, des sommes considérables pour remporter, honnêtement, sans doute, les élections générales de 1896, avec l'intention bien arrêté, assurément, de se rembourser le plus tôt possible.

Et ils n'y ont pas manqué.

D'abord l'hon. M. Laurier a amené à Londres, comme son aide-de-camp aux fêtes du Jubilé, le capitaine Bate.

Mais il fallait quelque chose de plus substantiel pour récompenser d'aussi nobles dévouements.

Voici comment on s'y est pris.

En 1898, le gouvernement décida, au commencement de mars, d'envoyer au Yukon où s'était accumulée une population nombreuse de mineurs de toutes nationalités et de tout caractère, un détachement militaire chargé d'y assurer le maintien de l'ordre et le fonctionnement des services administratifs.

Le départ s'opéra deux mois après, c'est-à-dire au mois de mai et toute la ville d'Ottawa fut en liesse.

Mais, les plus contents de la bande, c'étaient les Bate.

Et voici pourquoi :

Avec le détachement, le gouvernement avait cru devoir envoyer des provisions puisque le Yukon était alors dépourvu absolument de tout centre de ravitaillement et qu'il était même douteux qu'il y eût à ce moment-là dans ce territoire, suffisamment de ressources pour nourrir la population existante.

Cette nécessité était forcément venue à l'esprit des autorités au moment même où elles décidaient l'envoi du détachement.

On avait donc deux mois pour s'assurer du moyen le plus économique d'obtenir les fournitures nécessaires et pour demander des soumissions, provoquer la concurrence, faire baisser les prix.

Mais ce n'était pas là ce qu'on cherchait, on voulait tout simplement rembourser des souscriptions électorales.

Demander des soumissions c'eût été légal, mais ce n'eût pas été *business*.

Or, *business is business*, voilà la devise du chef du gouvernement !

On donna en bloc le contrat des approvisionnements à MM. Bate & Cie, sans soumission, sans restriction avec liberté absolue de charger fort.

Et ils ne s'en sont pas fait faute.

Naturellement, la bonne aubaine des mignons de Sir Wilfrid Laurier fut vite connue, et lorsque les crédits supplémentaires pour faire face aux dépenses de l'expédition furent soumis à la chambre, l'opposition demanda des explications sur la violation flagrante de la loi et sur le favoritisme éhonté, déployés dans la conclusion de ce scandaleux contrat.

Le ministre de la milice interpellé prit l'attitude la plus piteuse.

Il plaida l'urgence, le manque de temps pour demander des soumissions.

Or, nous avons dit qu'il s'était écoulé deux mois entre la décision de l'envoi des troupes et leur départ, et d'ailleurs le ministre eut le cynisme de dire "que les journaux avaient assez parlé de l'envoi des troupes pour que les fournisseurs désireux de les ravitailler pussent faire leurs offres de services !"

Oui, et peut-être pour indiquer le montant du *boodle* pour le fonds d'élection ou celui de récréation ?

Naturellement, la majorité moutonnière du ministère étouffa les protestations de l'opposition, mais pour un instant seulement.

L'opposition demanda pourquoi le gouvernement n'avait pas acheté les provisions nécessaires à Vancouver et à Victoria plutôt que d'avoir à payer le transport d'Ottawa à Vancouver, ce qui devait causer sur les marchandises fournies une majoration de prix de 20 p. c. au moins.

Le ministre de la milice répondit que ces assertions étaient vaines et que MM. Bate & Cie vendaient les articles requis, livrés à Vancouver au prix courant du marché en cette ville.

Sur cette parole du ministre, le crédit demandé passa sous la seule réserve de la protestation contre l'absence d'adjudication publique.

Mais en 1899, on a découvert le pot au roses.

L auditeur général a fourni le détail du compte de MM. Bate.

Or, il a été prouvé par les députés de la Colombie Anglaises et en particulier par M. Earle, député de Victoria, un des plus importants approvisionneurs de la côte du Pacifique, les cotes du marché de Victoria et de Vancouver en mains, que les prix portés sur le compte de MM. Bate, s'élevant à $34,744.25, étaient de 25 p. c. plus élevés que les prix courants pour ces villes, l'époque de la livraison.

Mais le comble des combles, c'est que le ministres avait menti à la Chambre en disant que les marchandises étaient vendues livrées à Vancouver, vu que les comptes indiquent que le gouvernement a remboursé à MM. Bate & Cie, une somme de $2,051.64 qu'ils avaient payée pour le transport.

Le gouvernement a aussi payé, 793 heures d'hommes pour faire les paquets, soit $118.75; il a aussi payé $118 pour matériaux employés à faire les paquets.

Tout cela pour des marchandises qui devaient être livrées franco à Vancouver.

En voilà une belle prune pour les Bate!

Ainsi, résumons le scandale Bate.

Le gouvernement donne à MM. Bate & Cie, un contrat de $34,744.25 sans soumission.

Le gouvernement laisse ses amis d'Ottawa compter leurs marchandises 25 p. c. plus que le cours régulier des articles similaires chez les approvisionneurs de la Côte du Pacifique.

Le contrat signé par le gouvernement comportait que les marchandises devaient être livrées franco de port et d'emballage à Vancouver.

Le gouvernement paie, malgré cela, $2,051.64 de port et $250 d'emballage.

L8 voilà le scandale Bate!

Mais ce n'est pas le seul en ce nom favorisé qui apparaisse.

Nous retrouverons les Bate dans le scandale de la ficelle d'emballage.

Ne les perdez pas de vue.

IV

Le Scandale Charleson

Le nom de Charleson en tête d'un scandale n'est de nature à surprendre personne. Tous ceux qui se remémorent les derniers jours de l'orgie Mercier se souviennent d'avoir entendu parler de cet exécuteur des hautes et des basses œuvres du gouvernement d'alors. Charleson était le raccoleur, le pourvoyeur des fêtes provinciales. En sa qualité de chef des gardes forestiers, il savait pressurer les commerçants de bois et obtenir les sommes nécessaires aux jouissances ministérielles.

Naturellement, M. Tarte, aussitôt arrivé au pouvoir n'eut garde de laisser dans l'inaction des talents aussi marqués. Il s'empressa d'attacher M. Charleson à sa personne avec une position énigmatique dans le département des travaux publics.

Après l'incendie du bloc de l'ouest, M. Charleson fut choisi comme surveillant des travaux de réparation qui se firent, quelque temps à la journée. C'était l'époque de l'élection de Wright et M. Charleson avait charge d'aller engager à Hull, des ouvriers qui venaient travailler à Ottawa, mais qui, en échange, votèrent pour M. Champagne et lui assurèrent son élection.

Plus tard, M. Charleson, à qui sa position dans le département assure des loisirs, s'occupa de recruter des hommes pour le Pacifique afin de les envoyer crever de faim et de misère aux travaux de Crow's Nest Pass. C'est à ses efforts qu'est due la vigoureuse émigration vers l'ouest, de tous ces pauvres Canadiens qui ont failli laisser leurs os là-bas et qui n'ont dû leur salut qu'à une fuite rapide des mains de M. Heney et des contremaîtres du Pacifique. La commission d'enquête présidée par le juge Dugas a rendu pleine justice de ces manœuvres.

Mais ce n'est pas de tout cela que nous voulons parler. Nous venons de donner des réminiscences, des souvenirs; nous allons prendre des faits récents:

Lorsque le mouvement d'immigration au Yukon fut complètement affirmé et lorsque le pays commença à se peupler, tout le monde comprit le besoin d'établir des communications rapides, téléphoniques ou télégraphiques avec les établissements de là-bas.

Au cours de la session de 1898, plusieurs compagnies demandèrent et obtinrent des chartes pour l'établissement de ces communications.

Parmi les compagnies ainsi autorisées se trouvait la Northern Commercial Telegraph Company constituée avec des éléments puissants, disposant de capitaux considérables et disposée à se mettre immédiatement à l'ouvrage.

Les promoteurs anglais de l'entreprise, aussitôt maîtres de la charte s'occupèrent de trouver une compagnie de construction et aussitôt, sûrs de la compagnie de construction, vinrent immédiatement à Ottawa pour consulter le gouvernement sur l'encouragement qu'il pourrait donner à l'entreprise, sur le parcours qu'il préfèrerait, les conditions qu'il imposerait, etc.

M. Roche, député de la Chambre des Communes d'Angleterre, fut l'intermédiaire entre la compagnie et le gouvernement canadien. Sir W. Laurier le mit en rapport avec le ministre des chemins de fer, l'hon. M. Blair, et celui-ci sauta à pieds joints dans le projet. M. Blair enchanté de voir le gouvernement dispensé de faire les frais d'une construction douteuse et d'un revenu aléatoire ; M. Blair, qui avait assez déjà de l'affaire du Drummond sur le dos, accueillit les constructeurs anglais comme des libérateurs.

Il eut même l'imprudence de leur écrire.

Une première fois, il leur disait :

"Le gouvernement est très désireux de voir une compagnie particulière se charger de cette construction.................. Vous pouvez compter que vous recevrez l'assistance et l'appui du gouvernement pour mener à bonne fin votre entreprise."

Une autre fois, il alla plus loin et dit :

"Depuis votre passage ici, j'ai reçu la visite des représentants de d'autres compagnies..... .. Je leur ai dit franchement que le département avait une entente avec vous et que nous vous donnions la préférence, à moins que nous constations que vous retardiez trop. Je les ai informés que nous serions fixés sur ce point au printemps prochain."
(*Débats* 1899, p. 5546.)

Naturellement, M. Roche et ses associés une fois en possession de cette lettre d'un ministre avec cet engagement solennel, ne doutèrent pas un seul instant que tout était correct. Ils retournèrent en Angleterre pour tout préparer en vue de la construction au printemps.

Pous ne pas perdre langue avec Ottawa, ils firent envoyer dans l'intervalle par le Haut Commissaire à Londres une lettre confirmant au gouvernement canadien la certitude de leur entière responsabilité financière.

C'est au milieu de cette quiétude que la compagnie reçut à Londres comme une bombe, le texte du discours du trône dans lequel le gouvernement annonçait qu'il avait jugé à propos d'autoriser la construction d'une ligne de télégraphie pour relier le Yukon au reste du Canada.

Immédiatement la Northern Commercial Telegraph Company lança câbles sur câbles à Ottawa pour savoir ce que tout cela signifiait.

Elle apprit avec stupeur, qu'en dépit des engagements pris, en dépit des promesses écrites, en dépit de sa préférence pour l'entreprise privée, le gouvernement venait de donner carte blanche à M. Tarte pour construire vers le Yukon une ligne télégraphique qui devait coûter quatre ou cinq cents mille dollars.

Un joli job, hein ?

Et qui est-ce qui avait charge de la construction ? qui ? l'ami Charleson qui devait avoir carte blanche, procuration du département, pouvoirs extraordinaires et surtout facultés de tirer à vue sur le trésor.

Le parlement se réunissait le 16 mars et c'est le 15 qu'avait été signé l'ordre en conseil jetant un demi-million en pâture à M. Tarte et à son acolyte.

Trois jours avant la rentrée des députés !

Cette fois, le gouvernement eut honte de se trouver ainsi pris la main dans le sac et il eut l'audace de prétendre que des crédits avaient été votés en 1897 pour ces travaux.

L'opposition somma le gouvernement d'indiquer le crédit dont il s'autorisait pour lancer le pays dans cette dépense. Les ministres mis au pied du mur finirent par dénicher un crédit quelconque où sous le titre DIVERS se trouvait placée une somme de $25,000 pour certains travaux imprévus.

Naturellement l'opposition stigmatisa comme il convient cette odieuse supercherie, cet abus du pouvoir, cette violation éhontée de la coutume parlementaire qui veut que les représentants du peuple aient le contrôle de l'argent payé par les contribuables.

Si le gouvernement peut s'autoriser d'un crédit quelconque, sans affectation précise pour imposer au pays des dépenses se chiffrant au demi-million, la représentation nationale est une farce.

Mais la chambre n'était pas au comble de ses trouvailles.

Elle apprit d'abord que sur les $25,000 M. Charleson avait touché d'abord l'argent de poche, $13,000, pour préparer son voyage.

Sur ces $13,000 son premier soin avait été de donner à son fils, marchand de fer à Ottawa, une commande de fils de cuivre pour $8,000.

Voilà qui est d'un bon père ; ceci indique qu'on peut quelquefois avoir des sentiments familiaux tout en envoyant les pauvres diables crever de misère.

Mais, ce n'est pas tout. L'opposition exigea de savoir au juste quels pouvoirs avaient été conférés à M. Charleson en l'envoyant au Yukon. Elle voulut être fixée sur l'étendue du blanc seing donné à cet honnête serviteur.

La lettre de service confiée à M. Charleson est absolument merveilleuse. Le gouverneur du Yukon n'est rien à côté de lui. La banque lui est ouverte à Dawson et il peut tirer à blanc sur Ottawa.

Avant la fin de la session le gouvernement peut informer la chambre qu'en dépit de l'entrée en matière de $13,000, M. Charleson avait déjà tiré $45,000 que la banque avait payées, mais pour lesquels il n'existait aucun compte.

Bien plus, le département des travaux publics fut obligé d'avouer que Charleson ne répondait à aucune demande de comptes ou de renseignements, et qu'on avait dû renvoyer à sa suite ou à sa poursuite un comptable du département chargé d'établir des semblants de comptes. Une réponse donnée à la Chambre cette année indique qu'il a déjà été dépensé à cette ligne $350,000, et que M. Charleson est reparti là bas pour dépenser plus d'argent encore.

V

Le scandale du Phare de la Traverse

L'affaire du Phare de la Traverse de St-Roch, en bas de Québec, est un exemple bien caractérisé de la façon cynique dont le gouvernement libéral viole les restrictions les plus nécessaires qui ont été opposées à la soif de dépense et aux extravagances des ministres et jette à ses favoris l'argent du trésor sans plus s'occuper du parlement et des représentants du peuple que s'ils n'existaient pas.

La traverse de St-Roch, en bas de Québec, est un passage dangereux du fleuve St-Laurent qui a besoin d'être soigneusement éclairé pour assurer le passage des vaisseaux. En cet endroit, il y avait, jusqu'en 1898, deux phares flottants, l'un était un vaisseau en fer solide, avec sirène l'autre était en bois et en assez mauvais état.

Depuis plusieurs années déjà les divers ministres de la marine qui s'étaient succédés avaient songé à améliorer le balisage de ce passage et la question en discussion était de savoir si l'on remplacerait le

phare flottant en bois par un autre phare plus solide, flottant également, ou par un phare fixe.

Le rapport de l'ingénieur des phares, le Col. Anderson, indiquait que la construction d'un phare fixe coûterait $75,000 et devant l'élévation du chiffre, il fut décidé d'attendre.

Lorsque les crédits pour l'exercice 1898-99 furent présentés à la Chambre et votés, ils contenaient l'allocation ordinaire pour construction de nouveaux phares, allocation de $45,000 qui est inscrite régulièrement pour les travaux de réparation ou de construction sans importance qui peuvent se présenter pour faire droit aux demandes des navigateurs et des localités.

Lorsque ce crédit fut présenté à la session de 1898, le ministre de la marine expliqua qu'il ne projetait pas de construction nouvelle importante ; qu'il songeait au Phare de la Traverse mais que la construction était très couteuse, que le gouvernement n'avait encore rien décidé à cet égard.

L'opposition sachant que ces travaux devaient s'élever à $75,000 et voyant—en dehors de la parole du ministre qui ne valait pas grand chose—que le crédit demandé n'était pas supérieur au crédit régulier, laissa passer sans discussion cet article du budget.

Quelle ne fut pas la surprise de tous, quand le gouvernement soumit, à la session de 1899, son budget supplémentaire de 1898-99, de constater qu'on demandait une somme de $20,000 pour payer des travaux exécutés de construction d'un phare nouveau permanent à la traverse de St-Roch et d'apprendre que cette somme devait être votée immédiatement avant le premier juillet parce qu'il y avait des ouvriers à payer qui ne pouvaient attendre.

De plus, quelques jours après, le budget principal était distribué et la Chambre apprenait avec stupeur qu'elle aurait encore à fournir $20,000 cette année-ci pour le même travail.

C'était donc une dépense, un job de $40,000 dans lequel le gouvernement s'était lancé, sans consulter le pays, sans la permission des représentants du peuple.

Ces messieurs s'étaient servis à même le trésor et pour ajouter l'insulte à l'ironie, comme pour l'affaire Charleson, comme pour le chemin de fer du Yukon, comme pour le Drummond, l'ordre en conseil permettant à Sir Louis Davis de manigancer les dollars des contribuables jusqu'à concurrence de $40,000 avait été passé huit jours avant l'ouverture de la session afin d'être bien sûr que les députés du peuple n'y puissent pas mettre le nez.

Et dire qu'il y a de braves gens qui supportent cela et qui applaudissent à tout rompre M. Laurier parce que c'est un *Canayen* qui laisse faire ces choses-là.

Voilà donc la première partie de ce scandale posée : l'emploi des fonds publics sans autorisation.

Naturellement le gouvernement s'excusa en prétendant qu'il y avait urgence, que le travail ne pouvait pas être retardé, que la construction de la charpente devait se faire sur la glace pour que la charpente pût ensuite être amenée au lieu de la fondation et coulée en place et qu'il fallait absolument commencer les travaux avant la session.

Mais au moins, répliqua l'opposition, avez-vous demandé des soumissions pour faire ce travail ?

Et le ministre de la marine répondit que non, que c'était un travail de spécialistes, demandant une surveillance constante et que le département avait décidé de faire faire le travail à la journée sous les ordres d'un contremaître de son choix.

Pressé de questions, le ministre Sir Louis Davies, après un travail qui dura toute une journée, finit par avouer, bribe par bribe, tous les détails de cette scandaleuse transaction.

La Chambre apprit que M. Dobell, un des ministres du gouvernement avait expédié auprès de l'ingénieur des phares, le Col. Anderson, une de ses créatures de Québec, M. Lemieux, entrepreneur, un

des contremaîtres de la maison Dobell ; que celui-ci avait induit le Col. Anderson à modifier son rapport et à informer le ministre que la construction d'un phare permanent à la traverse pouvait se faire pour $40,000 ; que sur la foi de ce nouveau rapport, le conseil des ministres avait décidé d'entreprendre immédiatement le travail sans attendre l'autorisation de la Chambre ; que M. Lemieux avait été nommé contre-maître des travaux avec $4 par jour ; qu'il avait engagé à son gré des ouvriers, tous libéraux de Québec, dont M. Dobell est peut-être le fournisseur ; que le travail en cours ne se faisait pas à la Traverse, mais tout simplement sur la glace, dans le bassin de la Princesse Louise, sous les yeux des employés de l'amirauté ; que la charpente serait remorquée sur les lieux après la débacle des glaces seulement et que la note à payer s'élevait à $20,000.

Toutes ces révélations arrachées de la gorge de Sir Louis Davies et de l'hon. M. Dobell causèrent, on le comprend, une véritable commotion en Chambre.

Si jamais il y eut un cas où le gouvernement n'avait aucune excuse pour violer la loi qui exige que les contrats dont l'importance dépasse $5,000 fassent l'objet d'une adjudication publique, c'est bien celui-ci : la construction d'une charpente dans un bassin de Québec sous l'œil des autorités du département de la marine.

C'était déjà beaucoup d'avoir entrepris le travail sans autorisation du parlement ; c'est un scandale de l'avoir donné sans soumission à des créatures de M. Dobell !

Voilà $40,000 engagés dès maintenant et ceux qui connaissent ce genre de travaux ne doutent pas que c'est seulement un commencement, que le travail ne coûtera pas moins de $75,000 comme on l'avait toujours prévu.

C'est évidemment sous la pression officielle et les ordres du ministre que le Col. Anderson s'est vu obligé de réduire de $75,000 à $40,000 son devis des travaux, pour que M. Lemieux et les protégés de Dobell puissent avoir leur job.

Et c'est Baptiste qui paiera.

Cela commence à coûter cher de maintenir au pouvoir des gens comme Tarte et Dobell.

VI

Le Scandale Thomas Gauthier.

M. Thomas Gauthier est un citoyen de Montréal qui a longtemps commercé sur les épiceries au Carré Chaboillez ; il a même été échevin de la cité, puis il est rentré dans la vie privée et s'est occupé de vendre des terrains. C'est le métier des rentiers qui aiment à faire fructifier leur petit avoir.

Un beau jour M. Thomas Gauthier a pris pour gendre le fils du ministre des travaux publics et du même coup, il s'est révélé dragueur.

La liaison entre les deux choses ne se saisit pas sans explication, mais la voici :

A peine M. Gauthier feu-il entré dans la famille Tarte qu'il obtenait du gouvernement d'Ottawa, un contrat de $23,000 pour faire des travaux de creusage au Côteau Landing le long des quais du chemin de fer du Canada Atlantique.

Pourquoi le gouvernement prenait à sa charge ces travaux pour faciliter les opérations d'une entreprise particulière, c'est ce que personne n'a encore pu concevoir.

Enfin, toujours est-il que M. Gauthier obtint le contrat que d'ailleurs il s'empressa de sous-louer à un entrepreneur en se contentant de la différence entre le prix que lui payait le gouvernement et celui dont il était convenu avec l'homme qui faisait l'ouvrage.

M. Gauthier recevait du père de son gendre HUIT DOLLARS DE L'HEURE pour les journées de travail des dragues de son sous-contracteur et payait à celui-ci CINQ DOLLARS seulement pour faire l'ouvrage.

Le gouvernement ne pouvait ignorer ce qui se passait puisque les dragues louées

appartenaient à MM. Macdonald, entrepreneurs et venaient de servir à complèter le canal de Soulanges.

C'est la présence sur les lieux de matérial qui a permis à M. T. Gauthier de réaliser une si belle différence.

Il n'y a aucun doute que si le gouvernement eut demandé des soumissions pour le travail, il aurait profité du bon marché que M. Macdonald était prêt d'accepter et accepta en fait de M. Gauthier.

Mais MM. Macdonald étaient des conservateurs et M. Tarte préfera—sans démander de soumission,—payer $8.00 de l'heure au beau-père de son fils que payer $5.00 à un honnête entrepreneur conservateur qui était d'ailleurs le seul à même de faire l'ouvrage.

Ce qui est absolument scandaleux dans ce job, c'est la façon cynique dont M. Tarte a préparé l'opération.

Lorsqu'on demanda, en 1898, à M. Tarte comment il se faisait qu'il eut donné ce contrat à un de ses parents et à un homme qui n'avait aucun lien avec les opérations de dragage, il répondit que M. Gauthier était venu le trouver et lui avait demandé s'il avait une entreprise à donner, qu'il lui avait parlé du creusage de Coteau Landing et lui avait offert un certain prix de l'heure, prix que M. Gauthier avait accepté.

Les documents soumis à la Chambre, en 1899, ont démontré que M. Tarte n'avait pas dit la vérité à la Chambre l'année précédente.

M. Tarte ne se croit jamais obligé de dire la vérité à la Chambre.

Dans l'enquête du Drummond, il a déclaré sous serment qu'il ne se considérait pas tenu de parler franchement au Parlement pour ne pas donner prise contre lui aux journaux conservateurs.

Les documents officiels ont démontré que M. Tarte, avait lui-même, écrit au beau-père de son fils pour l'informer que s'il pouvait se procurer une drague dans de bonnes conditions, il pourrait lui passer un contrat à un bon prix.

Naturellement M. Gauthier s'était mis en campagne et avait conclu un bon marché avec les Macdonald qui aimaient mieux ne pas tout perdre et, incapables d'être employés par le gouvernement, aimaient toujours mieux occuper leurs dragues.

Dans l'intervalle, M. Tarte avait mis sur pied le personnel de son département pour faire engraisser le contrat en perspective.

Le devis primitif des ingénieurs disait qu'avec $6,000 on pourrait faire tous les travaux de creusage nécessaires.

M. Tarte fit immédiatement préparer un rapport portant le devis à $18,000.

Enfin, quand il fut sûr que l'ami Gauthier avait trouvé la drague, il donna ordre de préparer un rapport évaluant les frais à $21,000.

Et ce rapport fut soumis au Conseil.

Dans l'intervalle et, pour corser le *scheme*, M. Tarte s'était fait envoyer de l'administration du Canada Atlantique des lettres pressantes annonçant l'arrivée de forts chargements à transporter aux quais en question.

On peut se faire une idée de la fumisterie de cette demande en songeant qu'il y avait 14 pieds de profondeur aux quais et que les transbordeurs attendus devaient passer par les canaux conduisant à Montréal qui n'admettent pas de bateaux tirant plus de neuf pieds.

Cependant tout cela réussit.

M. Tarte fit passer devant le Conseil ce contrat qui s'élève aujourd'hui à $23,000 M. Gauthier depuis ce temps-là retire ses $3 par heure de travail de ses dragues ou du moins des dragues de M. Macdonald.

Il se promène tranquillement dans les rues de Montréal; sa vie se gagne toute seule.

Et il assiste à toutes les assemblées libérales. Il fut même longtemps le trésorier du Club National.

VII

Scandale des habillements de la milice.

Le parti libéral pourra revendiquer comme un de ses titres de gloire d'avoir prostitué indignement les choses les plus sacrées pour les faire servir à ses avantages politiques et à ceux de ses créatures.

On sait que, depuis quelques années les classes ouvrières s'étaient fortement agitées pour obtenir du gouvernement la répression de ce qu'on appelle le "sweating system." On sait en quoi il consiste. Des entrepreneurs de fournitures d'habillements remissent dans des locaux, mal aérés, surchauffés des individus qu'ils font travailler jour et nuit à la couture pour une maigre pitance, la majorité de ces ouvriers étant de pauvres importé polonais, russes et allemands, juifs pour la plupart qui travaillent pour un prix dérisoire et ruinent la valeur du travail libre ; ou bien ce sont des industriels qui repartissent les travaux dans les campagnes, payant partiellement en marchandises et exploitant les femmes ou les jeunes filles d'habitant qui considèrent ce travail comme un gain de fantaisie et acceptent une rémunération infinie, toujours au détriment des ouvrières des villes qui ne sont plus capables de les faire vivre honnêtement.

A la suite d'une enquête officielle, il fût conseillé au gouvernement d'introduire dans ses contrats à l'avenir une clause spéciale interdisant aux fournisseurs d'user du "sweating system" pour l'accomplissement de leurs contrats et exigeant qu'ils fussent remplis au travail libre, exécuté dans des locaux aérés, hygiéniques, surveillés et inspectés par des agents du gouvernements.

Jamais il n'était venu à l'idée de personne que cette sage précaution pût devenir un instrument de boodlage. C'est pourtant ce qui est arrivé à faire notre ministre de la milice, l'hon. M. Borden.

C'est ce qui est arrivé pour le contrat des habillements de la milice donné à Montréal en 1898.

Le gouvernement avait alors demandé des soumissions pour une commande importante d'objets d'habillements qui furent divisés entre un certain nombre de bon rouges soumissionnaires anxieux de prendre la place de MM. Shorey & Cie, et de la Sanford Manufacturing Co., qui depuis longtemps fournissaient le gouvernement et avaient tout le matériel et les matériaux nécessaires pour donné pleine et entière satisfaction.

On sait qu'à Montréal des politiciens bien connus comme Boisseau et frère, Manday et Marsolais obtinrent une partie du contrat qui ne leur profita guère car ils furent dans l'incapacité de remplir totalement leurs engagements et il leur fallut en somme retrocéder leurs contrats à Shorey et Sanford qui finalement les achevèrent.

Mais, pour une fourniture, en particulier se chiffrant a un assez gros montant, les libéraux ont donné une rare échantillon de leur honnêteté administrative.

Il s'agissait des grands manteaux D. C. et il y en avait à fournir 4000.

MM. Shorey et Cie présentèrent deux soumissions, l'une comportant un prix avec acceptation de la clause du contrat prohibant le "sweating system" ; l'autre sans cette clause et offrant de faire les manteaux à 49 cts. la pièce, meilleur marché si on leur laissait la latitude de faire le travail à leur gré, soit $6.25 par manteau.

Voilà qui était bien franc, trop franc, car M. Borden, ministre de la milice, s'empressa vertueusement de rejeter l'offre de M. Shorey.

Le contrat fut donné à un jobber de Montréal, M. Workman, protégé de l'hon. M. McShane absolument inconnu alors dans la confection en gros et qui s'empressa de signer des deux mains la clause de l'anti-sweating.

Il est probable qu'il avait eu un clin d'œil de quelqu'un et que la clause ne lui faisait pas peur.

Toujours est-il qu'il eut le contrat à 49 cts. par manteau plus cher que M. Shorey ne demandait, soit une différence de $1900 environ sur tout le marché.

M. Workman sachant à quoi s'en tenir sur les amis qui l'avaient protégé ne tarda pas à montrer combien peu le dérangeait la fameuse clause qui lui avait permis de majorer le bénéfice de $1900.

Il s'empressa de répartir le travail dans tous les *sweating shops* de Montréal et d'expédier au-dehors tout ce qu'il ne pouvait pas faire faire aux esclaves des tenanciers de ces bagnes du travail.

Des documents qui ont été montrés à la Chambre, documents assermentés, il ressort à l'évidence que pas une pièce de cette commande n'a été exécutée dans des conditions régulières, par des ouvriers réguliers.

Tout a passé par les mains de jobbers et de sous-jobbers.

Ainsi le gouvernement a été floué de $1900 qu'il a payé en plus qu'il n'aurait payé en s'adressant à Shorey & Cie; et aussi, les ouvriers ont été bernés et blagués par les gouvernants.

Les libéraux ont fait servir à leur boodlage ce qui devait protéger les ouvriers.

Et voilà les gens qui se proclament les grands amis et défenseurs du peuple.

Ouvriers, n'oubliez pas comment ils agissent quand ils sont au pouvoir !

VIII

Le Scandale de la ficelle d'engerbage

La ficelle d'engerbage, "Binder twine" dont on se sert avec les machines à lier, surtout dans Ontario, Manitoba et le Nord-Ouest est un article très important et dont [illegible]es plans, aller à l'emploi se chiffre par des [illegible]ifications et [illegible]dérables.

De tout temps les cultivateurs [illegible] dans plaints du prix excessif qu'ils étaient [illegible]gés de payer pour cet article dont une grande quantité venait des Etats-Unis, et ils attribuaient généralement au tarif protectioniste régnant cette élévation de prix. Le tarif était de 25 p. c. et avait permis la création d'une manufacture appelée la "Consumers Cordage Company" qui occupait un nombre assez considérable d'ouvriers.

Le gouvernement conservateur, désireux de ne pas trop toucher au tarif, essaya d'abord de réduire le prix de la ficelle en créant dans son grand pénitencier de Kingston un atelier complet de fabrication dont les produits seraient livrés à l'agriculture directement au prix coûtant, ou tout au moins à un prix qui ne serait réglementé que par le besoin du marché.

Ce système ne donna que des résultats peu encourageants, le gouvernement éprouvait une certaine difficulté à se faire payer, les acheteurs étaient souvent ses amis. Les règlements se faisaient difficilement.

Les cultivateurs se plaignaient toujours et demandaient que la ficelle américaine pût entrer librement.

Le gouvernement résistait, mais enfin il consentit à réduire de 50 p. c. les droits qui frappaient à l'entrée la ficelle d'engerbage.

Malgré cette réduction qui mit dans une position difficile la Consumers' Cordage Company, les fermiers se plaignaient toujours et les libéraux firent la campagne de 1896 en proclamant que leur premier soin en arrivant au pouvoir serait de proclamer l'entrée libre de la ficelle d'engerbage américaine.

Les braves cultivateurs se laissèrent naïvement prendre à cette promesse, se figurant que les Américains allaient tout bénévolement apporter au Canada leur ficelle d'engerbage et la vendre le même prix que chez eux.

Ils sont bien désappointés aujourd'hui.

Qu'est-il arrivé ?

La "Consumers' Cordage Company," privée de protection, ne manufacture plus de ficelle, et les Américains se sont empressés de mettre la main sur la Farmer's Binder Twine Company, de Brantford, avec laquelle ils ont formé une combine comprenant deux grosses firmes de fournisseurs par l'entremise desquelles se fait la distribution de la ficelle dans Ontario, au prix qui convient à la combine sans que personne puisse protester.

On connait comment agissent les vampires de ces institutions qui tiennent entre leurs mains le sort des marchands détailleurs de l'ouest. C'est la soumission ou la banqueroute. Il faut vendre la ficelle de la combine et au prix de la combine, sinon, la ruine à courte échéance.

La combine américo-canadienne se compose de la *Farmer's Binder Twine Co.* et de la *Hobbs Hardware Company.*

Vous aurez une idée des bénéfices que ces gens-là peuvent réaliser sur les cultivateurs quand vous saurez que le 10 novembre dernier, la combine a déclaré à ses actionnaires un dividende de *cent* pour *cent.*

Voilà le service rendu par Laurier.

La fabrication de la ficelle au pénitencier de Kingston aurait encore pu, cependant, créer un petit mouvement de concurrence, c'est-à-dire soulager le fardeau, n'eut-ce été qu'un peu.

Mais c'était mal connaître les libéraux. Aussitôt au pouvoir, ils se sont empressés de gorger les amis. Prétendant que le système de vente en demi-détail par le gouvernement n'était pas fructueux, ils ont décidé de mettre en vente le produit en bloc.

Le produit de 1896 a été vendu à Coll Bros.

Le produit de 1897 a été vendu à la Hobbs Hardware Coy.

Le produit de 1898 a été vendu à Bate & Cie, d'Ottawa, dont on a déjà parlé pour le scandale Bates.

Mais il ne faut pas oublier que ces ventes sont fictives, car tous les ordres d'envoi pour les trois contrats sont adressés à la Hobbs Hardware Coy, c'est-à-dire à la combine.

Le gouvernement nourrit la combine, lui fournit la ficelle qu'elle répartit à ses prix en détail parmi les marchands de la contrée.

Le dernier marché, le marché Bate est le plus scandaleux.

Le gouvernement n'a appelé aucune soumission publique ; il a simplement demandé à Bate & Cie de lui faire une offre pour la production de l'année, et l'offre a été acceptée.

M. Bates a acheté du gouvernement à une moyenne de 4½ cts. par livre la production du pénitencier de Kingston (1898), soit 1,439,635 livres et l'a revendu par l'entremise de la Combine 13½ cts. la livre.

Pour cette opération, le gouvernement a reçu $66,883.27 pour ce que la combine a revendu aux cultivateurs $199,750.72.

Le bénéfice de la combine a été de $133,-167.15 pris dans le gousset des cultivateurs.
(*Débats* 1899, p. 9929)

Etonnez-vous après cela si la combine paie des dividendes de cent pour cent.

Voilà l'œuvre des libéraux qui devaient enlever le fardeau de dessus les épaules des cultivateurs !

IX

Le scandale du pont d'Edmonton.

On pourra dire de M. Tarte que "Tout le bien qu'il fit, il le fit mal, et que tout le mal qu'il fit, il le fit bien."

Ainsi, pour une fois que dans son département il s'est avisé de demander des soumissions pour un travail sérieux et d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, il s'est arrangé pour que l'affaire fut tellement malpropre et révoltante

qu'elle dépasse en scandale même les cas où l'on a ouvertement violé la loi pour donner des contrats sans soumission.

L'affaire du Pont d'Edmonton est de cette nature.

C'est la rouerie la plus perverse qu'on puisse imaginer.

Le gouvernement en 1897 avait décidé de dépenser $36,000 pour la construction d'un pont sur la Saskatchewan à Edmonton et naturellement il était très anxieux de donner le travail à un libéral, à un souscripteur électoral pour rembourser des dépenses.

Il y avait justement à Montréal un M. Lemoine, entrepreneur, qui, en société avec M. Lafontaine, avait construit le tunnel de la rue Brock et qui, dit-on, avait largement fourni au fonds libéral municipal, dont la bourse était commune avec le fonds libéral politique, et qu'il fallait indemniser.

L'ex-associé de M. Lemoine, M. Lafontaine, ingénieur, maintenant défunt, venait justement d'entrer comme ingénieur au département des travaux publics, tout se prêtait donc facilement à un de ces petits jobs comme M. Tarte a appris à en combiner dans le temps où il voguait dans les eaux des McGreevy et des Connolly et où il manipulait leurs souscriptions électorales.

L'affaire fut préparée avec grand soin et l'on prit bien garde d'imposer dans les demandes de soumission des conditions de telle nature qu'un entrepreneur y regardât à deux fois avant de se lancer dans une affaire comportant des restrictions aussi graves.

Ainsi, si l'on tient compte que l'ouvrage devait se faire à Edmonton et que l'on demandait des soumissions à des entrepreneurs de Montréal on commencera par trouver étrange que le délai laissé entre l'annonce des demandes de soumissions et l'adjudication était de 19 jours seulement. Evidemment, à moins d'avoir des renseignements confidentiels d'un employé du département, un entrepreneur ne pouvait pas aller à Ottawa, voir les plans, aller à Edmonton, préparer ses spécifications et soumissionner.

Ensuite, le travail devait se faire dans le délai de trois mois. Un chèque de $2,000 devait être déposé et confisqué en cas de retard.

Une amende de $50 par jour de retard devait être payée par le contracteur.

Enfin le contrat comportait l'obligation de bâtir les culées du port en maçonnerie de mœllons formée de pierres prises dans une carrière d'Edmonton, déterminée au contrat.

On voit que tout avait été fait pour décourager les entrepreneurs; sauf ceux qui savaient que ces fameuses réserves étaient pour la frime.

Malgré cela, quatre entrepreneurs soumissionnèrent aux prix suivants: Rourke et Harrison, Winnipeg, $59,500; Burns, $44,900; Joseph Bourke, Hull, $42,759; F. Lemoine, $36,500.

La soumission de M. Lemoine fut mise à la poste, à Montréal, le 6 et n'arriva à Ottawa que le 7, jour de l'ouverture des soumissions, or ce jour, M. Tarte qui était à Montréal et en communication spirituelle, au moins, M. Lemoine écrivait à Ottawa, sans même voir les autres soumissions, de donner le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il faudrait être aveugle pour ne pas saisir la connivence. Enfin M. Lemoine eut le contrat qui fut signé le 17 août, mais il s'agissait de lui faire gagner facilement son argent.

A cet effet M. Tarte envoya rapidement son ingénieur à Edmonton et celui-ci revint avec un air ravi en annonçant que réflexion faite, il était impossible de se servir de la pierre désignée pour faire des culées en maçonnerie de mœllons.

Le 30 août, il fit un rapport à ce sujet.

Evidemment les conditions du travail étaient absolument changées et il n'eût été que juste de demander d'autres soumissions.

C'était facile, puisque la première fois déjà il avait suffi d'un délai de 19 jours.

Attaqué en Chambre, M. Tarte a osé prétendre que c'était impossible, que le temps pressait, que les culées devaient être bâties avant la crue d'automne.

Or, la preuve de l'inconstance de cette défense, c'est que le ministre n'a fait rapport au Conseil des ministres du nouvel état de choses créé par cette découverte que le 22 septembre.

Et c'est le 20 octobre seulement que M. Lemoine a été autorisé à commencer les travaux, mais dans des conditions absolument nouvelles.

Le prix de la soumission primitive était maintenu. Mais l'obligation du défaut de $2,000 confiscable disparaissait ; l'amende journalière de $50 par retard disparaissait.

Enfin M. Lemoine était autorisé à faire des culées en beton au lieu de culées en maçonnerie de mœllons.

Or il a été établi en Chambre qu'entre des culées de mœllons et celles de beton il y avait une différence de $7 par verge cube, les premières coûtant, travail d'Edmonton, $17 la verge cube et les deuxièmes $10.

Sur le travail total l'avantage de M. Lemoine s'élevait environ à $10,000.

Voilà un homme rudement bien payé, on l'avouera. Et voilà ce qu'on appelle donner l'ouvrage au plus bas soumissionnaire.

Pour une fois que M. Tarte prétend faire bien, on voit comment il agit.

Inutile d'ajouter que le pont ne devra se terminer que dans le cours de 1900, mais M. Lemoine se moquait bien maintenant qu'il y eut de la presse.

Il savait à quoi s'en tenir.

Voilà comment le personnel du département des travaux publics prend soin des intérêts du bon public.

Et il paraît que c'est le mieux tenu de la boutique. Comment donc sont les autres ?

X

Scandale de Huron-Ouest

Dès le début de la session de 1899, dans la longue discussion de l'adresse en réponse au discours du trône, qui a duré presqu'un mois, le gouvernement et ses satellites refusèrent de répondre à aucun des reproches qui leur étaient adressés sur la violation de leurs promesses et se contentèrent de répondre que le peuple, c'est-à-dire les électeurs avaient prouvé leur satisfaction de l'état de choses existant en élisant aux élections partielles toute une série de députés libéraux.

Comme cette réponse tournait à l'état de scie, les conservateurs ont entrepris de prouver au moyen de quelles opérations scandaleuses étaient obtenues ces victoires dont se glorifiait le premier ministre et quelle débauche de corruption, de vols et d'infamies couvraient les clameurs triomphales de ces bons rouges.

L'élection du Huron-Ouest dans laquelle M. Holmes, libéral, avait été élu contre M. MacLean pour remplacer D. C. Cameron, nommé lieutenant gouverneur du Nord-Ouest, a été choisie comme spécimen.

M. Borden, député de Halifax, de son siège, en Chambre, a déclaré qu'il avait raison de croire que des actes de corruption avaient été commis par les officiers et sous-officiers rapporteurs et qu'il demandait que le Conseil des Privilèges et élections de la Chambre s'enquièrât des faits se rapportant à cette élection.

Sir W. Laurier n'a pas osé refuser l'enquête demandée. On a alors découvert comment les libéraux gagnaient leurs élections partielles.

L'enquête n'a pas pu se terminer, la clôture de la session l'a interrompue mais il en a été révélé assez pour qu'on sache à quoi s'en tenir.

Cinq polls seulement ont été examinés.

Le gros de la preuve a eu trait au poll No 4 de Colborne et au poll No 3 de Goderich.

Daniel Cummings était sous-officier rapporteur du poll No 4 de Colborne. Il a reçu du sous-officier rapporteur un bloc (pad) contenant 125 bulletins. Quatre-vingt-dix-huit électeurs ont voté et il n'y a pas eu de bulletin maculé. Sur les 98 bulletins ayant servi, 68 ont été trouvés marqués pour Holmes, et 30 pour MacLean.

Ceci donnait à Holmes une majorité de 38 et la majorité libérale en temps ordinaire dans ce poll n'est que de 8 à 12.

Sur les 68 bulletins marqués pour Holmes, il a été prouvé que 14 étaient faux. Non seulement ces bulletins faux différaient d'aspect des 84 autres bulletins marqués pour Holmes et des 27 bulletins non employés (qui avaient tous le même aspect) mais encore, ils étaient imprimés sur un papier absolument différent. Ces 14 bulletins faux portaient à l'encre les initiales du sous-officier-rapporteur; les 84 autres bulletins, à une ou deux exceptions près, portaient les initiales du sous-officier-rapporteur au crayon.

Au lieu de détruire l'annexe des bulletins, conformément aux instructions imprimées et à la loi. M. Cummings mettait dans sa poche ces annexes. Ceci lui fournissait l'occasion de porter la main à sa poche chaque fois avant de déposer le bulletin dans la boîte.

En plus de ces faits significatifs, quarante et-une personnes ont comparu devant le comité et ont juré catégoriquement qu'elles ont marqué leur bulletin pour MacLean à ce poll et l'ont remis au sous-officier-rapporteur qui a opéré la substitution.

Au poll No 3 de Goderich, James Farr était sous-officier-rapporteur. Lui aussi mettait dans sa poche les annexes des bulletins au lieu de les détruire. M. Farr est un libéral bien connu quoiqu'il ait fait semblant de voter pour MacLean pour dérouter les représentants du candidat conservateur. Dans ce poll, 118 électeurs ont voté et il est sorti de la boîte 123 bulletins. Sur ces 123 bulletins, 72 étaient marqués pour Holmes, 40 pour MacLean, 10 n'avaient aucune marque et un bulletin avait été refusé.

Cinq bulletins au moins ont donc été introduits dans cette boîte. Tous les bulletins de MacLean n'avaient pas d'initiales et 22 bulletins différaient entièrement d'aspect des autres bulletins de Holmes, des bulletins de MacLean et des bulletins non employés. Il est hors de doute que ces 22 bulletins sont faux.

Les plus grands efforts ont été tentés pour amener Farr devant le comité, mais cela a été en vain.

Le 13 juillet, à peu près, c'est-à-dire le lendemain du jour où M. Borden eut fait en Chambre sa motion pour une enquête, et eut indiqué la preuve qu'il entendait faire contre Farr, celui-ci abandonna une bonne place, qu'il avait à Toronto, et depuis, il est resté caché là. Il a admis, devant différents témoins, à Toronto, qu'il se cachait pour n'être pas amené devant le comité. Il a admis à un de ces témoins qu'il avait voté 22 fois à cette élection. Il a dit aussi qu'on lui avait fourni un billet de chemin de fer et qu'on lui avait promis de l'argent, s'il voulait rester caché ou quitter le pays. Il a dit à ces quatre témoins qu'il était en difficulté à propos de l'élection de Huron-Ouest et que c'est pour cela qu'il se cachait. Tandis qu'il se cachait, il a reçu la visite de M. James Vance aide organisateur libéral dans la province d'Ontario, qui a eu une conversation particulière avec M. Farr, dans sa chambre à coucher. Dans une autre occasion, Vance est venu voir Farr, qui était absent et il lui a laissé un mot pour que Farr vienne le voir chez lui, No 95, rue Howard. Farr, quelque temps après, s'est rendu chez M. Vance, et a eu avec ce monsieur une conférence intime, qui a duré vingt minutes environ. Le jeune homme qui accompagnait Farr a été prié de rester à la porte.

Plus tard, Farr a dit à ce même témoin que Vance avait reçu un télégramme d'Ottawa avec inscription "to keep him low." Farr a dit également à un des témoins qu'il se tenait caché à la demande de Vance.

Il a été aussi prouvé que le jour de l'élection, Farr avait dit au greffier d'élection qu'il savait qu'il y avait, dans la boite "treize maudits bons bulletins pour Holmes." A un autre témoin, Farr a déclaré qu'il avait reçu sept bulletins à travailler pour Holmes, et qu'il les avait travaillés tous.

L'après-midi de la votation, un des représentants de polls conservateurs, qui se tenait auprès de Farr, a ramassé un bulletin initialé par Farr et marqué pour Maclean. Il a demandé ce que cela voulait dire, alors Farr lui a arraché le bulletin des mains, l'a mis en pièces et l'a jeté sur le plancher, en disant : "Oh, hell, that's nothing." Deux témoins, dont l'un était le greffier du poll, ont juré que, pendant la même après-midi, Farr s'est retiré de la table et s'est approché de la fenêtre, qu'il a sorti des bulletins de sa poche et les a examinés. Il est impossible de ne pas déduire de cela qu'il avait dans sa poche, le jour de l'élection, non-seulement des annexes de bulletins, mais des bulletins conservateurs.

Le poll No 2, de Goderich, se trouvait sur la même rue, directement en face du No 3, où présidait Farr. D'après la note marquée au dos des blocs (pads), 200 bulletins avaient été envoyés au poll No 2, de Goderich, et cependant il n'en a été rapporté que 178. Les bulletins employés dans ce poll correspondent pour l'aspect, aux faux bulletins trouvés dans le poll que présidait M. Farr, et le nombre de bulletins manquant correspond avec le nombre de bulletins faux trouvés dans le poll de Farr.

Une foule d'autres irrégularités de moindre importance ont été constatées : mauvais endossement des bulletins, présence d'étrangers aux polls, etc.

La loi exige que les bulletins soient imprimés sur papier épais. Beaucoup des bulletins trouvés dans les boîtes, étaient imprimés sur du papier très mince. Ils ont été imprimés au journal le *Goderich Signal*, dont M. McGillicuddy, un libéral fanatique, est propriétaire. M. McGillicuddy a stupéfié le comité en présentant 300 bulletins qu'il avait en sa possession, le jour de l'élection, et qui sont depuis restés en sa possession.

Son témoignage indique qu'il a imprimé 6,500 bulletins, dont il a remis 6,150 à l'officier-rapporteur, gardant pour lui 300 de ces bulletins, sous le prétexte que l'officier rapporteur n'en avait pas besoin. Il explique les 50 bulletins manquant en disant que 1 p. c. est perdu ou détruit dans l'impression, mais il n'a aucune information précise à cet égard. Le témoignage qu'il a donné à l'égard du nombre de bulletins employés par l'officier rapporteur ne concorde pas avec les registres du poll et les notes inscrites sur les blocs de bulletins.

Au dos de chaque paquet de bulletins envoyés aux sous-officiers rapporteurs était porté le nombre de bulletins qu'il était supposé contenir. D'après ces notes, le nombre de bulletins envoyés a été de 6,175, mais d'après les rapports faits par les divers sous-officiers rapporteurs, le nombre de bulletins employés, non employés ou maculés s'est élevé en tout à 6,301.

Maintenant, quelle a été l'attitude du parti libéral en face de la preuve si caractérisée de toutes ces infamies électorales.

L'attitude du premier ministre, lorsque l'enquête a été demandée, laissait croire que les libéraux étaient sincèrement disposés à aller au fond de cette affaire.

Qu'a-t-on vu ?

Les membres libéraux du comité ont tout fait pour empêcher la vérité de se faire jour.

Les avocats libéraux ont brutalisé les témoins d'une façon qui n'eût pas été permise même en cour de police.

La direction de l'enquête a été enlevée des mains de M. Borden, quand les libéraux étaient embarrassés. La majorité libérale du comité a obligé d'appeler les témoins dans l'ordre qui lui convenait le mieux. Le temps du comité a été scandaleusement gaspillé en questions triviales pour empêcher d'arriver à un verdict avant la prorogation.

Les conservateurs furent obligés de laisser passer la session sans solution.

Au début de la session de 1900, M. Borden fit une motion pour faire reprendre l'enquête laissée en plan l'année dernière ; mais à sa grande surprise, il se heurta à une opposition systématique de la part du gouvernement qui avait subitement changé d'idée en constatant la nature des révélations déjà faites dans le comité.

Sir W. Laurier avait déclaré la première fois que l'affaire était venue en Chambre, qu'il voulait pleine lumière. Il avait dit, le 6 juillet 1899 :

" M. l'Orateur, l'honorable député d'Halifax a signalé à la Chambre l'une des questions les plus importantes qui puissent attirer son attention. Nous avons toujours prétendu par le passé, et nous sommes prêts à le prétendre maintenant, sans doute, que la pureté électorale doit être protégée à tout prix et à tout hasard.

....

" Le bulletin est une chose tellement sacrée, l'exercice des droits du peuple est tellement précieux que, bien qu'à mon avis, les faits que l'on a cités au sujet de l'élection de Brockville soient peu probants, le gouvernement ne s'oppose pas au renvoi de l'affaire au comité des privilèges et élections.

....

" Je répète, M. l'Orateur, que jamais question plus importante ne peut occuper le temps de la Chambre et que nous devons surveiller attentivement les droits du peuple à l'urne électorale. Si des fraudes ont été commises, les coupables doivent être punis. Si quelqu'un a violé la loi, il est juste et raisonnable qu'on fasse une enquête afin que l'on sache, à l'avenir, que l'expression de la volonté du peuple doit être libre, quelque sévère qu'en soit la conséquence pour un parti ou pour l'autre." (*Débats* 1899, p. 6737.)

En 1900, ce n'était plus cela. Finie la grandeur d'âme. Il s'opposa systématiquement à tous les efforts tentés pour rouvrir l'enquête. Pendant quatre mois, toutes les ressources que fournit l'arsenal des subtilités parlementaires furent mises à contribution pour empêcher d'aller plus loin dans la mise au jour des infamies commises.

Pendant quatre mois l'opposition renouvela ses efforts, jusqu'au jour où, fatiguée du jeu qui se jouait, convaincue que le gouvernement des purs avait suffisamment prouvé son désir de couvrir la canaille, l'opposition brisa les vitres et livra au public les affidavits d'un des travailleurs électoraux des libéraux qui a expliqué d'un bout à l'autre comment la fraude s'est commise, et en voici l'explication.

Un nommé Pritchett, de London, Ontario, avait été engagé pour enseigner aux sous-officiers-rapporteurs, racolés par les émissaires libéraux, le moyen de voler les bulletins de vote des conservateurs et de glisser des bulletins libéraux à leur place.

Voici la méthode qui était employée.

La manière de remplacer un bon bulletin par un faux et que les sous-officiers-rapporteurs mentionnés devaient employer est la suivante : Tenir les faux bulletins de manière à pouvoir en prendre un rapidement dans la main gauche au temps venu de le substituer. Quand un voteur connu comme conservateur présenterait son bulletin au sous-officier-rapporteur, ce dernier placerait sa main gauche sur la table avec un faux bulletin, sans talon, sous la main. En même temps, il devait prendre des mains du voteur avec sa main droite, le vrai bulletin avec le talon. Il devait alors placer le vrai bulletin sous ses doigts de la main gauche, comme dans l'intention d'en déchirer le talon ; et d'un mouvement rapide de la main droite, enlever le véritable bulletin et son talon puis, en même temps, levant la main gauche, laisser sur la table un bulletin dont le talon venait apparemment d'être enlevé. Il devait mettre le contenu de sa main droite dans ses poches et mettre alors dans la boîte le bulletin sur la table. Ce bulletin ainsi jeté dans la boîte devait être un de ceux fourni par moi au préalable aux sous-officiers-rapporteurs, et sur lesquels j'avais fait une croix à l'envers du nom du candidat libéral. (Déposition Pritchett.)

Pritchett expliqua par quel raisonnement il avait réussi à faire tomber sur lui les yeux des organisateurs libéraux.

Il leur avait tenu ce raisonnement :

D'après mon expérience, je crois qu'il est plus facile de remporter les élections par la manipulation des bulletins que par l'achat des votes ; après la dite élection je me rappelle avoir exprimé cette opinion devant des amis.

Dans la nouvelle élection, à la demande de John O'Gorman, je servis encore la cause libérale en instruisant les sous-officiers-rapporteurs des méthodes de manipulation des bulletins de manière à gagner l'élection quel que fût le résultat des votes. (Affidavit Pritchett.)

Lorsque sortirent les révélations du comité, les libéraux tentèrent de faire taire Pritchett et d'étouffer ses révélations.

Voici ce que raconte encore Pritchett :

Le 28 février, 1900, Thos. Lewis, libéral actif de London, me manda par téléphone, à Détroit, et me pria de le rencontrer au "Colonel's Saloon." J'allai le rencontrer à cet endroit à 3 heures de l'après-midi. Il engagea la conversation en me demandant comment je me portais.

Dans cet entretien, Thos. Lewis m'annonça que la commission d'enquête sur l'élection de West Elgin commencerait son ouvrage le lendemain, à Saint-Thomas. Il me déclara que je serais certainement examiné et que si je voulais témoigner, les commissaires viendraient à Détroit pour prendre ma déposition. Je lui répondis que je ne désirais pas être examiné.

Je lui déclarai de plus que, si je comparaissais devant la commission, je raconterais toute l'affaire. Lewis m'engagea à être sage et me promit que tout s'arrangerait bien, si j'en passais par son désir. Il m'offrit de me payer tout ce qui m'était dû en vertu des conventions entre lui et moi pour les dépenses encourues pendant les dix mois que je dus me cacher pour éviter l'arrestation dans l'affaire de West-Elgin et me promit que tout serait promptement payé aussitôt que l'affaire serait réglée. Je lui répondis que je n'avais pas besoin de son argent. (2ème Affidavit Pritchett).

Ils ne s'entendirent pas et Pritchett livra les affidavits qui furent lus aux communes, le 13 mai, par M. Powell, député de Westmoreland, N. B.

En face de toutes ces infamies, Sir W. Laurier essaya encore de tenir tête quelques jours. Il tenta de rallier ses partisans, mais c'était trop.

Le dégoût écœura même les plus pervertis. Sir W. Laurier se leva enfin et annonça qu'il était prêt à ordonner une enquête sur tous les faits de corruption électorale qui ont surgi depuis plusieurs années dans Ontario et qui sont tournées à l'état de système.

L'opposition, sûre d'elle et ne voulant rien cacher, a accepté de grand cœur.

Voici le texte de l'ordre en conseil nommant les commissaires qui vont commencer leurs travaux, aussitôt les dispositions prises :

1o Sir Alexander Boyd, juge en chef de la cour suprême d'Ontario et chancelier de la province voisine, sera président du tribunal avec comme collègues l'hon. juge William Glenhome Falconbridge, de la cour suprême d'Ontario, et l'hon. Duncan T. McTavish, juge du comté de Carleton.

2o La commission est instituée en vertu du chapitre 114 des Statuts Revisés du Canada, intitulé.

3o La commission ne s'enquèrera que des élections pour la Chambre des Communes.

4o Le devoir de la commission sera surtout de s'enquérir de la manière dont se sont faites les élections générales de 1896 et les élections partielles qui ont eu lieu depuis cette date ; mais l'enquête n'est limitée par le gouvernement à aucune période particulière. Si les commissaires le jugent à propos, il sera de leur devoir de faire des recherches minutieuses au sujet de toute élection antérieure à 1896.

5o Le greffier de la couronne en chancellerie sera tenu de produire devant les commissaires tous cahiers de votation, listes d'électeurs, boîtes à scrutin, bulletins et toutes autres documents et lettres se rattachant à telle élection au sujet de laquelle la commission a décidé de s'enquérir.

6o Les commissaires auront le pouvoir de nommer deux avocats pour les aider dans leurs recherches et dans la conduite de l'enquête.

7o La commission décidera elle-même des règles et de la procédure à suivre durant l'enquête.

8o Les commissaires devront procéder avec célérité de jour en jour, dans chaque cas, à moins que pour des raisons spéciales et graves ils n'en décident autrement.

9o Les commissaires auront le droit d'assigner des témoins, de les interroger, de les forcer à répondre sous les pénalités ordinaires imposées par la loi.

10o A la fin d'une enquête sur chaque élection en particulier, les commissaires devront faire rapport au gouverneur général en conseil ; mais ils pourront en tous temps, quand ils le jugeront à propos, faire rapport au gouverneur général en conseil de tous les faits qu'ils auront découverts; de plus, il sera de leur devoir de suggérer au conseil privé de Sa Majesté toutes indications qu'ils jugeront à propos de faire à la loi électorale en vue de prévenir les fraudes et les erreurs et de protéger la libre, honnête et exacte expression de la volonté populaire.

C'est aux efforts incessants des conservateurs qu'est due la nomination de cette commission qui va épurer l'atmosphère électorale et effrayer, nous l'espérons, les voleurs de bulletins aux prochaines élections générales.

Mais, par leur attitude et par leurs actes, les députés libéraux ont pris l'entière responsabilité de ces infamies. A eux d'en payer le prix.

XI

Le scandale Preston

W. E. Preston, actuellement inspecteur général des agences d'émigration canadiennes à l'étranger, avec un salaire de $3,000 et ses frais de déplacement, grâce à la munificence de l'hon. M. Sifton, est un des types les plus parfaits des nominations libérales accomplies par ce gouvernement, de l'honnêteté, de la conscience et de la pureté.

Plus un individu est taré, malpropre moralement, plus il est sûr de trouver une place enviable dans l'administration libérale et d'obtenir un rapide avancement.

M. Preston était l'homme à tout faire de la clique libérale d'Ontario; pendant de longues années il agit comme organisateur des forces libérales et secrétaire du Club de Réforme. Enfin, il y a quelques années il accepta du gouvernement d'Ontario la place de bibliothécaire du Parlement. Il fut remplacé comme organisateur par M. Smith.

C'était le temps où M. Laurier, alors chef de l'opposition, disait piteusement que son royaume n'était pas de ce monde; aussi M. Preston conservait-il un calme relatif en attendant de voir luir des jours plus cléments.

Enfin, le règne de Laurier et des libéraux arriva; puis l'arrivée de M. Hardy au pouvoir dans Ontario à la place de Sir Oliver Mowat; les élections générales d'Ontario suivirent avec ce *deadlock* qui se perpétue encore et qui dure depuis trois ans.

Il fallait à tout prix, pour M. Hardy, remporter les élections partielles pour asseoir sa majorité.

M. Smith n'était pas assez fort pour accomplir ce miracle et l'on fit appel à l'adresse de M. Preston qui démissionna et se lança sur le champ dans la lutte.

Ce fut avec une ardeur nouvelle qu'il puisa dans son sac à malices les plus fines roueries et les canailleries les plus raffinées.

Il institua ce qu'il a appelé lui-même la "machine" électorale d'Ontario.

La machine consistait dans un ramassis de déclassés, de gens à tout faire et sans aveu, susceptible de vol, de parjures et de crimes au besoin enregimentés par M. Preston, lui obéissant aveuglement et se transportant de comité en comité toutes les fois qu'il y avait une élection, pour y commettre les infamies les plus révoltantes.

Preston était le chef et il eut d'abord quelques succès, mais il rencontra son Waterloo dans l'élection d'Elgin-Ouest où les crimes commis par Preston et la machine furent tellement scandaleux que le député libéral qui en avait profité n'osa même pas défendre son siège devant les tribunaux et l'abandonna en faisant des aveux ignomineux.

Jamais homme ne proclama plus cyniquement sa honte et ne jeta si complètement en pâture au mépris public les noms de ses complices.

Il avoua tout, fraudes, introduction d'étrangers, vols de boîtes, terrorisation des électeurs, tous les hauts faits de la machine.

Mais ce ne fut pas tout; on découvrit dans la correspondance des coupe-jarrets qui avaient déshonoré le comté d'Elgin, la dépêche suivante qui a fait le tour du pays et qui restera à jamais attachée au nom de Preston.

Toronto, 12 janvier 1899.

Donald McNish, St-Thomas, Ont.

Mes plus sincères félicitations. Je suis profondément désolé de n'être pas avec vous ce soir. Vous devez être l'homme le plus fier d'Ontario, d'avoir eu le concours d'une aussi noble armée de travailleurs. Une poignée de mains aux amis pour moi et embrassez les membres de cette brave "machine à battre" tant décriée. Chantons ensemble l' "Auld Lang Syne."

PRESTON.

La "noble armée de travailleurs" ce sont les bandits et coupeurs de bourse à la solde de Preston ; la "brave machine à battre" c'est cette monstrueuse organisation qui a terni le nom d'Ontario.

Mais, on n'est pas difficile dans le parti libéral.

Aussitôt ces hauts faits accomplis, M. Preston, qui sentait le terrain brûlant sous ses pieds, jugea à propos de mettre de la distance entre les autorités judiciaires du Canada et il alla demander de l'emploi à M. Sifton.

C'était un homme digne de le comprendre.

Les avis sont partagés. Les uns disent qu'on lui offrit une position ; d'autres affirment qu'il l'a exigée en mettant le pistolet à l'oreille de M. Sifton, qui est pourtant très sourd, mais a compris que si on ne le casait pas il casserait les vitres.

Toujours est-il que M. Preston a été nommé inspecteur des agences d'immigration à l'étranger avec un salaire de $3,000 par an et des frais somptueux de déplacement. M. Preston ne connait pas un mot de l'immigration, il ne parle que l'anglais, ignore les langues des pays qu'il visite et nous lui faisons les frais d'un interprête et d'un courrier.

Lorsque M. Preston partit à l'étranger tous ces faits n'étaient pas connus ; la teneur de sa lettre était ignorée.

Ces faits furent rendus publics plus tard et à cette occasion un bon libéral, M. J. Blake, chancelier, ne se gêna pas de dire : "Si j'étais dans le cabinet, la tête de ston et celle de tous ceux qui ont été ses complices dans ces actes déshonorants tomberaient aussi vite que je pourrais écrire leur nom sur le papier."

Mais ce n'est pas ainsi qu'ont jugé les gens au pouvoir.

L'opposition, à maintes reprises, pour l'honneur du Canada, a demandé de rayer le nom de M. Preston des listes du service civil ; elle a fait appel à la dignité du gouvernement et de la Chambre pour effacer cette houte.

Rien n'y a fait.

Le gouvernement a assumé la complicité dans les actes de M. Preston en refusant de l'en punir.

Qu'il en porte le poids.

XII

Le scandale du Crow's Nest Pass.

On a beaucoup parlé du chemin de fer de la Passe du Nid de Corbeau, surtout au point de vue des mauvais traitements subis par les ouvriers qui travaillèrent à la construction.

Mais il y a dans les incidents qui se rapportent aux préparatifs de cette entreprise un scandale de haute volée dont bénéficièrent le *Globle*, le grand organe libéral de Toronto, et une foule de ses associés.

Le gouvernement conservateur, les prédécesseurs de Sir W. Laurier avaient parfaitement compris l'utilité et même la nécessité d'un chemin de fer à travers la Passe du Nid de Corbeau pour atteindre la région minière nouvellement ouverte de la Colombie Anglaise auprès de la frontière américaine.

Les conservateurs offraient alors $5,000 par mille, ou $1,650,000 pour les 330 milles à construire.

Sur les intervalles les libéraux arrivèrent au pouvoir, les habitants de la Colombie Anglaise insistèrent pour avoir le chemin de fer que nécessitaient les décou-

vertes constantes opérées dans les régions minières du district de Kootenay.

Le gouvernement nouveau hésitait à s'embarquer dans cette entreprise. De fait, les libéraux avaient tant crié et tempêté contre les subventions aux compagnies de chemins de fer, qu'il répugnait à beaucoup d'entre eux de promettre un subside.

Mais il survint quelque chose pour décider ces honnêtes gens et leur enlever jusqu'au dernier scrupule d'honnêteté.

Le gouvernement de la Colombie Anglaise avait accordé 20,000 acres par mille, dans les précieux terrains houillers, à la "British Columbia Southern," et quelques-uns des directeurs du *Globe* mirent la main sur cette subvention. Ils avaient eu vent à l'avance de ce que le gouvernement projetait et dans tous les cas ils avaient assez confiance dans leur influence pour lui forcer la main.

Le district du Pas du Nid de Corbeau est un des plus riches en charbon du monde entier, et aujourd'hui il est entre les mains des directeurs du *Globe*. Ceux-ci vendirent un droit de passage au chemin de fer Canadien du Pacifique pour $85,000. Le professeur Selwyn, du bureau géologique, calcule le rendement à 30,000,000 de tonnes par mille carré. La valeur des emplacements de villes est un autre item considérable. M. Tarnie, l'ingénieur de la compagnie de charbonnage du Pas du Nid de Corbeau, estime les gisements de charbon à 17,000,000 de tonnes. L'épaisseur moyenne des couches est de 200 pieds environ. Le chemin de fer Canadien du Pacifique estime la quantité totale à 39,375,000,000 de tonnes. A 1 cent la tonne cela donnerait $393,750,000. Si on pouvait extraire ce charbon pour $1 la tonne, cela donnerait $39,375,000,000.

Le *Globe* du 1er avril 1897, disait qu'à 5 cents la tonne, ces mines rapporteraient $1,248,800 par mille carré, ou $179,827,200, car il calcule la superficie totale à 144 milles carrés. Si on prend les calculs du professeur Selwyn, les plus bas de tous, ce bassin contient 7,200,000,000 de tonnes de charbon, ce qui, à 50 cents la tonne, donne $3,600,-000,000—ce qui équivaut à un revenu annuel de $36,000,000 pendant cent ans. La seul énumération de ces chiffres nous donne une idée des immenses richesses accaparées par les directeurs et les amis du *Globe*. On trouve dans le rapport de la Compagnie de charbonnage du Pas du Nid de Corbeau, qui est la propriété du *Globe*, l'état suivant de l'actif :

"Reçu du chemin de fer Canadien du Pacifique, $85,000.

"Terrains et mines de charbon, en toute propriété, et autres propriétés, actuellement acquises en vertu d'un arrangement avec le chemin de fer Canadien du Pacifique, $1,415,000."

C'est ce million et demi que le *Globe* a accaparé par son arrangement avec le Pacifique.

Aussitôt que le *Globe* eût empoché, il devint corps et âme l'apôtre du Crow's Nest au prix de $3,630,000 ! ! !

C'est alors qu'on assista à cet étrange spectacle du plus ancien organe du parti libéral, du journal qui faisait la leçon à Sir W. Laurier et lui imposait un programme d'honnêteté, s'évertuer à obtenir un subside en faveur du Pacifique.

Le *Globe*, l'ancien *Globe* des libéraux passé à cette corporation tant décriée, tant vilipendée par les libéraux.

Mais il ne se gêna pas. Il marcha grand train, il mit le couteau sur la gorge à l'hon. M. Blair qui céda grand train et fit même mieux qu'on avait espéré puisque le Pacifique a reçu $11,000 par mille pour 330 milles, soit $3,630,000 au lieu de $1,650,000 de plus que ne voulaient payer les conservateurs.

En somme, le Canada a perdu $1,980,000.

Les directeurs du *Globe*, par exemple, ont eu pour rien $85,000 d'argent et $1,415-000 de propriété.

Et voilà les gens qui parlent de presse reptilienne.

LES PROMENADES DE M. TARTE

L'honorable J. I. Tarte a été choisi comme représentant du Canada à l'Exposition de Paris.

M. Tarte pose maintenant au grand français. Il n'y a pas bien longtemps encore il avait créé le terme de "cosmopolite" pour invectiver les Français qui lui refusaient leur admiration et leur estime.

Il fit à Paris un premier voyage dans lequel la révélation de ses intempérances de langage contre les Français établis au Canada ou ayant l'intention de venir s'y établir eurent pour effet de faire rejeter une demande de décoration faite en sa faveur.

La leçon lui fut profitable et il revint plus français que les Français.

Il s'épancha dans une protestation brûlante au banquet donné en l'honneur de M. Herbette à l'Hôtel Windsor à Montréal.

Et le gouvernement de Sir W. Laurier a voulu lui donner une chance de se reprendre à Paris et de repêcher la décoration perdue.

On l'a nommé commissaire en chef. Voici le personnel qu'il emmène à sa suite.

Commission canadienne de l'Exposition de Paris.

Lord Strathcona, Haut Commissaire.

Hon. J. I. Tarte, Commissaire en chef.

Hon S. Fisher, Président de la Commission.

Service spécial du Commissaire en chef.

M. Haines, Secrétaire appartenant au département des travaux publics.

Mme Turcotte, clavigraphe appartenant au département des travaux publics.

Jamais homme public canadien ne voyagea avec une pareille suite.

PERSONNEL:

Noms.	Occupation.	Date de nomination.	Salaire.	Indemnité de subsistance. Canada.	Paris.
Dr G. M. Dawson	Commissaire	1er janvier 1899	Pas.	$3.50	$5.00
Wm. Saunders	"	"		3.50	5.00
J. W. Robertson	"	"		3.50	5.00
L.-Col. F. Gourdeau	"	"		3.50	5.00
Hon. A. H. Gilmour	"	"	$2,500	3.50	5.00
J. X. Perrault	"	"	2,500	3.50	5.00
Jas. G. Jardine	"	"	2,500	3.50	5.00
W. D. Scott	"	"	2,500	3.50	5.00
A. Dupuis	Secrétaire	1er mars 1899	1,6 0	3.50	5.00
L. A. Cusson	"	1er janvier 1900	1,600	3.50	5.00
L. A. Macoun	Charge de l'exposition des bois	15 février 1900	Pas.		4.50
A. Halkett	" forêts et sport	20 février 1900	"		4.00
E. R. Faribault	" minéraux	"	"		4 00
C. W. Willmot	" "	"	"		4.00
W. H. Hay	" décorations	16 janvier 1900	"		4 00
H. C. Knowlton		"	Salaire et subs.		6.00
J. O. Turcotte	Gardien en chef	"	"		6.00
W. A. McKinnon	Charge de l'exposition de l'alimentation	8 mars 1900	Pas.		6.00
Rob. Hamilton	" des fruits	"	"		6.00
W. S. Comeau	Commis	1er février 1900	"		6.00
Mme Dandurand	Déléguée honoraire du Canada				Dépenses.
Melle A. Galbraith	Sous-déléguée				$4.00
Melle R. Barry	"				6.00
Melle E LeBouthillier	Secrétaire des déléguées				4.00

Excursions Nautiques.

Mais, notre cher ministre des travaux publics a le goût des voyages coûteux et excentriques.

On était à la saison des blés mûrs, en 1898, des brises chaudes et des grands coups de balais, M. Tarte était malade, pas comme Marguerite, mais enfin, il était malade, et puis il faisait chaud, à Ottawa, chaud à Montréal, chaud partout. M. le ministre se décida à sortir de la fournaise ardente, et à chercher un refuge sous des cieux moins brillants, sur les flots aux fortes senteurs de varechs du golfe Saint-Laurent.

Notre ministre qui n'avait ja, ja, jamais navigué, paraît aujourd'hui avoir appris bien vite cet art agréable à bord du SS. Eureka.

Durant les belles après-midi de l'été dernier, les citadins en villégiature à la Malbaie, Kamouraska, et la Rivière-du-Loup, voyaient souvent croiser entre les deux rives, un joli vaisseau tout pavoisé, s'arrêtant ici et là pour y débarquer les amis, puis reprenant la mer et disparaissant à l'horizon.

Nos gens peu habitués à ces croisières, se disaient : ce sont des américains qui viennent dépenser leur argent parmi nous. Non, c'était M. Tarte qui, sous prétexte d'examiner les quais auxquels il ne connaissait rien, dépensait notre argent. Il nous a dépensé, comme cela, $2,236.82.

On trouve la facture à la page 2145 du rapport de l'auditeur-général pour 1899.

Voici le détail complet des menues dépenses de M. Tarte.

Pour dépenses de l'ingénieur Lafleur en rapport avec le SS. Eureka.	$1,150.48
Pour les provisions	643.46
Pour le blanchissage des passagers	35.80
Pour service de vaisselle	9.11
Pour réparations, etc	142.93
Pour l'eau pour la bouilloire	55.25
Pour un rug	4.00
Pour un matelas	2.50
Pour 3 casquettes	1.50
Pour 3 sweaters	3.70
Pour des anneaux de serviettes	1.25
Pour charbon	6.00
Pardessus en caoutchouc (4) à $10	40.00
Pardessus en alpaca (2) à $3.50	7.00
Un drapeau américain	7.50
Un garde-soleil (auvent)	5.00
Des cartes	5.00
Contingents	24.03
Au pilote, en allant	22.50
" en revenant	20.00
Provisions, etc., (pas de comptes)	86.45
Au pilote	10.00
A l'homme de la roue sur l'Eureka	51.00
Contingents de l'ingénieur Lafleur	218.42
Course	7.00
En chaloupe	5.00
Express	6.98
Sur bateau-passeur	1.50
Timbres-poste à Tiley	26.67
Tramway	50
Billets de chemin de fer	39.42
Pullman	14.50
Portiers et serviteurs	3.50
Charretiers	68.25
Hôtels et repas	34.30
Au messager Gordon McGregor, Charlottetown	7.00
Hôpital	3.00
Bandage	1.00
Charbon, 48 tonnes à $2.15	103.20
" 30 tonnes à $2.30	69.00
4 paires de chevaux sur carosse, 2 jours à $10.00	20.00
Contingents sur voyage	10.50
Capt. Bernier, service à bord Eureka, 58 jours à $5.00	2[illegible]0.00
Charbon, 34 tonnes à $3.55	1[illegible]0.70
Réparation au sifflet de l'Eureka	2.92
Charbon, 25 tonnes 13-56 à $3.65	92.10
Pilotage	33.00
Charbon, 25 tonnes à $3.00	75.00
6 rugs pour l'Eureka à $8.50 et express	51.50
Total	$2,236.82

On achèterait une belle terre pour le prix de ce petit voyage d'agrément. Un cultivateur établirait richement son fils avec les menues dépenses que le ministre des travaux publics fait payer au pays pour ses menus plaisirs.

Voyons, est-ce assez rire de nous ? Des anneaux à serviettes, des matelas, des pardessus de caoutchouc et un drapeau pour réparer des quais.

C'est aussi fort que les lanternes chinoises achetées il y a un an pour faire un petit triomphe à M. Laurier et portées au compte du creusement du chenal entre Montréal et Québec.

Mais ce n'est pas tout. Après avoir voyagé comme cela une partie de l'été, M. Tarte s'est épris du bateau qui l'avait porté et il l'a acheté au prix de $26,000. A-t-il l'intention de faire des voyages comme cela tous les étés ?

C'est égal, le bateau étant aujourd'hui la propriété du gouvernement, les petits pourront dire avec plus de vérité : " le bateau à poupa ! " comme tous les rouges après les élections de 1896, en embarquant sur les voitures de l'Intercolonial, disaient : " C'est à nous autres, ces char-là ! "

Franchement, si ça ne coûtait pas si cher d'entretenir les libéraux au pouvoir, cela vaudrait la peine de les y tenir quand ce ne serait que pour rire à leur dépens.

Les Scandales du Parti Libéral.

INDEX ALPHABETIQUE.

	BROCHURE.	PAGE
I—LE SCANDALE DU DRUMMOND		
Première proposition en 1897	5	3
L'enquête en 1898	5	3
L'achat de LA PATRIE—Les trois versions	5	4
Le Drummond acheté en 1899	5	4
Le Sénat économise au pays $600,000	5	4
II—LES SCANDALES DU YUKON		
Spéculations des employés	5	5
Conduite du Major Walsh	5	6
Le gouvernement refuse une enquête judiciaire	5	7
III—LE SCANDALE BATE		
Contrat sans soumission	5	8
Paiements en sus du contrat	5	9
IV—LE SCANDALE CHARLESON		
Le gouvernement viole la parole donnée à la Compagnie anglaise	5	10
M. Charleson part avec carte-blanche	5	11
Pas de compte—Dépenses	5	11
V—LE SCANDALE DU PHARE DE LA TRAVERSE		
Travaux commencés sans autorisation	5	12
Une créature de M. Dobell	5	13
VI—LE SCANDALE THOMAS GAUTHIER		
Un dragueur improvisé	5	14
Trois piastres par heure à regarder faire	5	14
VII—LE SCANDALE DES HABILLEMENTS DE LA MILICE		
[illegible] de l'anti-sweating system	5	15
[illegible] au plus haut soumissionnaire	5	16
VIII—LE SCANDALE DE LA FICELLE D'ENGERBAGE		
Le gouvernement entre dans la combine	5	17
Bate & Cie achète au gouvernement la ficelle 4½ cts et la revend au détail 15½ cts la livre	5	17

IX—LE SCANDALE DU PONT D'EDMONTON		
L'ingénieur du gouvernement et l'entrepreneur d'anciens associés	5	19
Les amendes de retard remises	5	20
Le contrat modifié au bénéfice de l'entrepreneur	5	20
X—LE SCANDALE DE HURON-OUEST		
Bulletins maculés, volés, substitués	5	21
Le gouvernement empêche l'enquête d'arriver à une solution	5	22
Le gouvernement en 1900 empêche de continuer	5	22
Déclaration Laurier, 1899	5	22
Affidavit Pritchett	5	22
Texte commission royale	5	24
XI—LE SCANDALE PRESTON		
Les fraudes à Elgin Ouest	5	25
La machine	5	25
Le télégraphe de M. Preston—Texte	5	26
M. Preston nommé inspecteur d'immigration	5	26
Le gouvernement refuse de le destituer	5	26
XII—LE SCANDALE DE CROW'S NEST PASS		
Les propriétaire du "Globe" accaparent la charte du "British Columbia Southern Railway	5	27
Valeur des terres à charbon	5	27
Le "Globe" se tourne vers le Pacifique	5	27
LES PROMENADES DE M. TARTE		
Le personnel de la commission de l'Exposition de Paris	5	28
Le voyage de l'Eureka	5	29
Le blanchissage de M. Tarte	5	29